



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018

DELIBERATION N° 2018 – 04 – 01

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUCHE ET MONTAGNE- COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Madame le Maire informe l'assemblée que lors du conseil communautaire du 14 décembre 2017 une délibération a été votée concernant la modification des statuts, compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Il convient donc d'approuver la modification statutaire de la communauté de communes Ouche et Montagne – compétence GEMAPI.

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

Vu les articles L.5211-5-1, L.5211-20, L.5214-1, L.5214-16 et L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 30 décembre 2015 validant les nouveaux statuts de la communauté de communes Ouche et Montagne,

Vu la délibération N° 2015-128 du 29 septembre 2015 validant les statuts actuels de la communauté de communes Ouche et Montagne,

Vu la délibération N° 187-2017 du 14 décembre 2017 de la communauté de communes Ouche et Montagne validant la modification des statuts de la communauté de communes Ouche et Montagne,

Après présentation du rapport de Madame le Maire et débat sur la proposition d'actualisation de compétence GEMAPI et la mise en place de la compétence hors GEMAPI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- 1 Voix contre (WEIMAR)
- 0 Abstention (
- 13 Voix pour

☞ **Approuve** la modification de l'article 5-5 des statuts de la communauté de communes Ouche et Montagne afin d'actualiser la compétence GEMAPI et de déplacer la compétence dit « hors GEMAPI » dans les compétences facultatives et de la codifier à l'article 7-6 des statuts, tel qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;

☞ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2018 – 03– 02

BUDGET COMMUNAL- M14 - REGULARISATION DES COMPTES DE L'ETAT D'ACTIF

Madame Odile LACOUR, 2^{ème} Adjointe chargée des finances, informe l'assemblée qu'il convient à la demande de Monsieur Philippe PERRIN, Receveur Municipal à la Trésorerie Dijon Banlieue, de procéder à une régularisation sur le budget communal. En effet l'examen de la balance des comptes et de l'état d'actif met en évidence que les dotations aux amortissements n'ont pas été liquidées dans le passé pour leur bon montant.

Afin de régulariser cette situation et de doter les comptes d'amortissement des sommes exactes, le conseil municipal décide de procéder par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1068 – Excédents de fonctionnements capitalisés et crédit du compte :

Comptes	N° d'Actif	Montant
2802	PLU-2008	51,13 €
	PLU-2009	363,28 €
	PLU-2011	1,43 €
	PLU-2013	3,84 €
	T-214	3 527,88 €
	2006URB1	46,49 €
	2006URB2	158,38 €

	2007PLU	5 218,77 €
	2008-URB	1 657,50 €
	2015 COMMUNICATION DECISI	166,00 €
	2015-BORNAGES	356,00 €
	2015-COMMISSAIRE ENQUETEU	114,00 €
	2016-01 MODIF DU PLU N° 2	1 003,00 €
		12 667,70 €
28031	2015-632	78,00 €
	2016-ENTREE VILLAGE	480,00 €
	2016-ETUDE RTE ANCEY	207,00 €
		765,00 €
28041582	V1-DP1	2 400,00 €
	2014-ECLAIRAGE PUBLIC	1 112,51 €
		3 512,51 €
28051	M3-45	625,10 €
	M3-73	5 572,89 €
	M3-74	787,66 €
	2009-2051	104,00 €
	2009-2051-1	5,04 €
	2009-2051-2	9,00 €
	2009-2051-3	200,00 €
	2009-2051-5	11,00 €
	2015-LOGICIEL URBANISME	386,00 €
		7 700,69 €
28188		0,00 €
	TOTAL	24 645,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- 0 Voix contre (
- 0 Abstention (
- 14 Voix pour

✎ **Approuve** de régulariser cette situation et de doter les comptes d'amortissement des sommes exactes, le conseil municipal décide de procéder par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés et crédit du compte :

Comptes	N° d'Actif	Montant
2802	PLU-2008	51,13 €
	PLU-2009	363,28 €
	PLU-2011	1,43 €
	PLU-2013	3,84 €
	T-214	3 527,88 €
	2006URB1	46,49 €
	2006URB2	158,38 €
	2007PLU	5 218,77 €
	2008-URB	1 657,50 €
	2015 COMMUNICATION DECISI	166,00 €
	2015-BORNAGES	356,00 €
	2015-COMMISSAIRE ENQUETEU	114,00 €
	2016-01 MODIF DU PLU N° 2	1 003,00 €
		12 667,70 €

28031	2015-632	78,00 €
	2016-ENTREE VILLAGE	480,00 €
	2016-ETUDE RTE ANCEY	207,00 €
		765,00 €
28041582	V1-DP1	2 400,00 €
	2014-ECLAIRAGE PUBLIC	1 112,51 €
		3 512,51 €
28051	M3-45	625,10 €
	M3-73	5 572,89 €
	M3-74	787,66 €
	2009-2051	104,00 €
	2009-2051-1	5,04 €
	2009-2051-2	9,00 €
	2009-2051-3	200,00 €
	2009-2051-5	11,00 €
	2015-LOGICIEL URBANISME	386,00 €
		7 700,69 €
28188		0,00 €
	TOTAL	24 645,90 €

✚ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21 heures 30

Le Maire
Pascale GALLION

